

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2018, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 le conseiller monsieur Jannick Duchesne
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
 - 3.1 Aucun
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
 - 6.1 Aucun
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 7.1 Aucun
- 8. Ressources humaines**
- 9. Administration**
- 10. Finances**
 - 10.1 Présentation du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018 à 2020
 - 10.2 Adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018 à 2020
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 12. Sécurité incendie**
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 13.1 Rapport des demandes de soumissions
 - 13.2 Recommandations de paiement
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 15. Urbanisme et environnement**
 - 15.1 Dérogations mineures
 - 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 16. Urbanisme et environnement**
- 17. Divers**
- 18. Période de questions**
- 19. Levée de la séance**

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Ouverture de la séance

À 19h05, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

La conseillère madame Gaétane G. St-Laurent mentionne qu'elle aura des réserves à formuler relativement au budget avant son adoption. Le conseiller monsieur Jannick Duchesne mentionne aux citoyens qu'ils peuvent prendre le temps nécessaire pour poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Rés. : 001-18

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018 à 2020

Le maire, monsieur Claude Lebel, procède à la présentation du budget de l'année 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018 à 2020, les orientations 2018 ainsi que les rôles et responsabilités confiés aux conseillères et conseillers au sein de l'organisation.

Le maire, monsieur Claude Lebel, demande un arrêt de quelques minutes. La séance est interrompue à 19h34. La séance reprend à 19h36.

Le maire répond aux questions relatives au budget 2018 et au PTI 2018-2020 de la part des personnes présentes.

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 002-18

Adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018 à 2020

Considérant les articles 953.1 et 954 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

Considérant les élections municipales de novembre 2017;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu que le budget de la Municipalité pour l'année 2018, de 13 749 281 \$ soit accepté, tel que présenté.

Le conseil adopte aussi le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2018 à 2020 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2018	2 563 000 \$
2019	942 000 \$
2020	1 385 000 \$

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Aucune question n'est posée de la part du public.

Rés. : 003-18

Levée de la séance

À 19h58, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Lisa Kennedy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière